



الجمهوريّة الجَزائريّة
الديمقراطية الشعبيّة

الجريدة الرسمية

اتفاقيات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وأراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاغات

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie	ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION: SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
	Tunisie Maroc Libye Mauritanie	(Pays autres que le Maghreb)	
	1 An	1 An	Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE 7,9 et 13 Av. A. Benbark ALGER Tél: 65.18.15 à 17 - C.C.P. 3200-50 ALGER Télex: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises): BADR: 060.320.0600 12
Edition originale.....	856,00 D.A	2140,00 D.A	
Edition originale et sa traduction	1712,00 D.A	4280,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 10,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 20,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne.

SOMMAIRE

DECRES

Pages

Décret présidentiel n° 96-219 du 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996 portant transfert de crédits au budget de l'Etat..	4
Décret présidentiel n° 96-220 du 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996 portant transfert de crédits au budget de l'Etat..	7
Décret présidentiel n° 96-221 du 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale.....	13
Décret présidentiel n° 96-222 du 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996 portant transfert de crédits au budget de l'Etat..	13
Décret exécutif n° 96-223 du 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996 portant transfert de crédits au budget de l'Etat.....	17

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la Présidence de la République.....	27
Décrets présidentiels du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 mettant fin aux fonctions d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.....	27
Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 mettant fin aux fonctions de directeurs de la réglementation et des affaires générales de wilayas.....	27
Décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse à la Présidence de la République.....	27
Décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'un directeur à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement).....	27
Décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'un sous-directeur à la Cour des Comptes.....	28
Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination du directeur de l'administration et des finances à l'agence de promotion de soutien et de suivi des investissements "APSI".....	28
Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'un directeur à l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements "APSI".....	28
Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'un sous-directeur à l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements "APSI".....	28
Décrets exécutifs du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination de sous-directeurs au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement.....	28
Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'un directeur d'études à la direction générale de l'environnement.....	28
Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination du directeur des études techniques et de la maintenance à la direction générale des transmissions nationales.....	28
Décrets exécutifs du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination de sous-directeurs à la direction générale des transmissions nationales.....	28
Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination du secrétaire général de la wilaya d'El-Tarf.....	29

SOMMAIRE (Suite)

	Pages
Décrets exécutifs du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'inspecteurs généraux de wilayas.....	29
Décrets exécutifs du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination de chefs de daïras.....	29
Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination du délégué à la sécurité à la wilaya de Tiaret.....	30

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

Arrêté du 15 Moharram 1417 correspondant au 2 juin 1996 portant création d'une commission des œuvres sociales.....	30
--	----

MINISTERE DES TRANSPORTS

Arrêté interministériel du 2 Chaâbane 1416 correspondant au 25 décembre 1995 portant déclaration d'utilité publique de l'opération relative à la modernisation de la ligne ferroviaire reliant la wilaya de Skikda à la wilaya d'Annaba.....	30
--	----

D E C R E T S

Décret présidentiel n° 96-219 du 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996 portant transfert de crédits au budget de l'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 74-6° et 116 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance n° 95-27 du 8 Chaâbane 1416 correspondant au 30 décembre 1995 portant loi de finances pour 1996;

Vu le décret présidentiel du 16 Chaâbane 1416 correspondant au 7 janvier 1996 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1996 au budget des charges communes;

Vu le décret présidentiel n° 96-04 du 16 Chaâbane 1416 correspondant au 7 janvier 1996 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1996 au ministre des affaires étrangères;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1996, un crédit de deux cent soixante cinq millions huit cent soixante mille dinars (265.860.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert sur 1996, un crédit de deux cent soixante cinq millions huit cent soixante mille dinars (265.860,000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 "Dépenses éventuelles — Provision groupée".

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULÉS EN DA
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	60.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	2.400.000
	Total de la 3ème partie.....	2.460.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULÉS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	12.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.100.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	2.750.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	800.000
	Total de la 4ème partie.....	17.450.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	1.000.000
	Total de la 5ème partie.....	1.000.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'agence algérienne de coopération internationale.....	3.000.000
	Total de la 6ème partie.....	3.000.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales.....	1.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	1.200.000
	Total de la 7ème partie.....	2.200.000
	Total du titre III.....	26.110.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	<i>Action internationale</i>	
42-01	Participation aux organismes internationaux.....	70.000.000
42-03	Coopération internationale.....	20.000.000
	Total de la 2ème partie.....	90.000.000
	Total du titre IV.....	90.000.000
	Total de la sous-section I.....	116.110.000

ETAT ANNEXE (suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULÉS EN DA
SOUS-SECTION II		
SERVICES A L'ETRANGER		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-13	Services à l'étranger — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	15.000.000
	Total de la 1ère partie.....	15.000.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-12	Services à l'étranger — Prestations facultatives.....	250.000
	Total de la 3ème partie.....	250.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier.....	5.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures.....	20.000.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement.....	3.500.000
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile.....	10.000.000
	Total de la 4ème partie.....	38.500.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-11	Services à l'étranger — Frais de fonctionnement des nouveaux postes diplomatiques et consulaires.....	60.000.000
37-21	Services à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses.....	30.000.000
	Total de la 7ème partie.....	90.000.000
	Total du titre III.....	143.750.000
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6ème Partie		
<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>		
46-91	Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger.....	6.000.000
	Total de la 6ème partie.....	6.000.000
	Total du titre IV.....	6.000.000
	Total de la sous-section II.....	149.750.000
	Total des crédits annulés.....	265.860.000

Décret présidentiel n° 96-220 du 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996 portant transfert de crédits au budget de l'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 74-6° et 116 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance n° 95-27 du 8 Chaâbane 1416 correspondant au 30 décembre 1995 portant loi de finances pour 1996;

Vu le décret présidentiel du 16 Chaâbane 1416 correspondant au 7 janvier 1996 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1996 au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 96-07 du 16 Chaâbane 1416 correspondant au 7 janvier 1996 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1996 au ministre de la justice;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1996, un crédit de trois cent trente sept millions quatre vingt onze mille dinars (337.091.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la justice et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert sur 1996, un crédit de trois cent trente sept millions quatre vingt onze mille dinars (337.091.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 "Dépenses éventuelles — Provision groupée".

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULÉS EN DA
MINISTÈRE DE LA JUSTICE		
SECTION I		
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Sous-Section I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	3.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	2.000.000
Total de la 1ère partie.....		5.000.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULÉS EN DA
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	300.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	2.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	12.126.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	20.000
	Total de la 4ème partie.....	14.446.000
6ème Partie		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut national de la magistrature (INM)....	13.000.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des greffes (ENG).....	4.000.000
	Total de la 6ème partie.....	17.000.000
	Total du titre III.....	36.446.000
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3ème Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	200.000
	Total de la 3ème partie.....	200.000
	Total du titre IV.....	200.000
	Total de la sous-section I.....	36.646.000
SOUS-SECTION II		
SERVICES JUDICIAIRES		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales.....	15.000.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses.....	2.200.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	15.000.000
	Total de la 1ère partie.....	32.200.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULÉS EN DA
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais.....	2.000.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier.....	915.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures.....	4.250.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes.....	2.000.000
34-15	Services judiciaires — Habillement.....	312.000
34-93	Services judiciaires — Loyers.....	1.000.000
	Total de la 4ème partie.....	10.477.000
	Total du titre III.....	42.677.000
	Total de la sous-section II.....	42.677.000
	Total de la section I.....	79.323.000
	SECTION II	
	ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REEDUCATION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Administration pénitentiaire — Rémunérations principales.....	5.000.000
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses.....	4.000.000
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	600.000
	Total de la 1ère partie.....	9.600.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial.....	150.000
33-22	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives.....	200.000
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale.....	2.800.000
33-24	Administration pénitentiaire — Contribution aux œuvres sociales.....	150.000
	Total de la 3ème partie.....	3.300.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULÉS EN DA
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais.....	330.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier.....	150.000
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures.....	145.000
34-24	Administration pénitentiaire — Charges annexes.....	315.000
34-26	Administration pénitentiaire — Armement.....	3.000.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers.....	100.000
	Total de la 4ème partie.....	4.040.000
5ème Partie		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles.....	120.000
	Total de la 5ème partie.....	120.000
6ème Partie		
<i>Subventions de fonctionnement</i>		
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale d'administration pénitentiaire (E.N.A.P).....	2.500.000
	Total de la 6ème partie.....	2.500.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses.....	500.000
	Total de la 7ème partie.....	500.000
	Total du titre III.....	20.060.000
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3ème Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	3.000.000
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus.....	200.000
	Total de la 3ème partie.....	3.200.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULÉS EN D.A.
	6ème Partie <i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-21	Administration pénitentiaire — Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées.....	20.000
	Total de la 6ème partie.....	20.000
	Total du titre IV.....	3.220.000
	Total de la sous-section I.....	23.280.000
	SOUS-SECTION II	
	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-31	Etablissements pénitentiaires — Rémunérations principales.....	44.882.000
31-32	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses.....	80.000.000
	Total de la 1ère partie.....	124.882.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents du travail.....	10.000
	Total de la 2ème partie.....	10.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale.....	10.000.000
33-34	Etablissements pénitentiaires — Contribution aux œuvres sociales.....	4.900.000
	Total de la 3ème partie.....	14.900.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais.....	3.000.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier.....	7.400.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures.....	3.740.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes.....	7.300.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement.....	9.150.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULÉS EN DA
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation.....	20.514.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel, mobilier, literie de couchage et de cantine.....	6.200.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel, mobilier pédagogique et outillage.....	2.000.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène.....	2.725.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile.....	717.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers.....	50.000
	Total de la 4ème partie.....	62.796.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles.....	16.250.000
	Total de la 5ème partie.....	16.250.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-31	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle.....	500.000
37-32	Etablissements pénitentiaires — Versement forfaitaire.....	14.000.000
37-33	Frais de fonctionnement du centre national et des centres régionaux d'observation et d'orientation des détenus.....	500.000
37-34	Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires du milieu ouvert.....	600.000
	Total de la 7ème partie.....	15.600.000
	Total du titre III.....	234.438.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-31	Etablissements pénitentiaires — Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées.....	50.000
	Total de la 6ème partie.....	50.000
	Total du titre IV.....	50.000
	Total de la sous-section II.....	234.488.000
	Total de la section II.....	257.768.000
	Total des crédits annulés.....	337.091.000

Décret présidentiel n° 96-221 du 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 74-6° et 116 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance n° 95-27 du 8 Chaâbane 1416 correspondant au 30 décembre 1995 portant loi de finances pour 1996;

Vu le décret présidentiel du 16 Chaâbane 1416 correspondant au 7 janvier 1996 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1996, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 96-13 du 16 Chaâbane 1416 correspondant au 7 janvier 1996 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1996, au ministre de l'éducation nationale;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1996, un crédit de soixante dix millions de dinars (70.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 "Dépenses éventuelles — Provision groupée".

Art. 2. — Il est ouvert sur 1996, un crédit de soixante dix millions de dinars (70.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale et au chapitre n° 36-58 "Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)".

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996.

Liamine ZEROUAL.

Décret présidentiel n° 96-222 du 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996 portant transfert de crédits au budget de l'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 74-6° et 116 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance n° 95-27 du 8 Chaâbane 1416 correspondant au 30 décembre 1995 portant loi de finances pour 1996;

Vu le décret présidentiel du 16 Chaâbane 1416 correspondant au 7 janvier 1996 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1996, au budget des charges communes;

Vu le décret exécutif n° 96-88 du 6 Chaoual 1416 correspondant au 24 février 1996 portant transfert de crédits au sein du budget de l'Etat;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1996, un crédit de dix neuf millions neuf cent cinquante mille dinars (19.950.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la communication et de la culture et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert sur 1996, un crédit de dix neuf millions neuf cent cinquante mille dinars (19.950.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 "Dépenses éventuelles — Provision groupée".

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la communication et de la culture, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996.

Liamine ZEROUAL.

ETAT ANNEXE

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULÉS EN DA
	MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	7.500
	Total de la 2ème partie.....	7.500
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	520.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	2.880.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	260.000
	Total de la 3ème partie.....	3.670.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	1.283.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	680.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	760.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	1.310.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	2.000
	Total de la 4ème partie.....	4.035.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	500.000
	Total de la 5ème partie.....	500.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULÉS EN DA
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	710.000
37-05	Administration centrale — Acquisition et diffusion de la presse étrangère.....	520.000
	Total de la 7ème partie.....	1.230.000
	Total du titre III.....	9.442.500
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires et frais de formation.....	300.000
43-06	Administration centrale — Encouragement au fonctionnement des centres de culture et d'information.....	1.000.000
	Total de la 3ème partie.....	1.300.000
	4ème Partie	
	<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherche préhistoriques anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H).....	1.500.000
	Total de la 4ème partie.....	1.500.000
	6ème Partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Administration centrale — Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées.....	110.000
	Total de la 6ème partie.....	110.000
	Total du titre IV.....	2.910.000
	Total de la sous-section I.....	12.352.500

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULÉS EN DA
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	4.800.000
	Total de la 1ère partie.....	4.800.000
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives.....	24.000
	Total de la 3ème partie.....	24.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais.....	324.200
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier.....	276.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures.....	172.800
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes.....	424.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement.....	17.500
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile.....	144.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	24.000
	Total de la 4ème partie.....	1.382.500
5ème Partie		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles.....	288.000
	Total de la 5ème partie.....	288.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	623.000
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation des manifestations culturelles....	480.000
	Total de la 7ème partie.....	1.103.000
	Total du titre III.....	7.597.500
	Total de la sous-section II.....	7.597.500
	Total de la section I.....	19.950.000
	Total des crédits annulés.....	19.950.000

Décret exécutif n° 96-223 du 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996 portant transfert de crédits au budget de l'Etat.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 81-4° et 116 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992, notamment son article 81;

Vu l'ordonnance n° 95-27 du 8 Chaâbane 1416 correspondant au 30 décembre 1995 portant loi de finances pour 1996;

Vu le décret exécutif n° 96-20 du 16 Chaâbane 1416 correspondant au 7 janvier 1996 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 1996 au ministre de la formation professionnelle;

Vu le décret exécutif n° 96-23 du 16 Chaâbane 1416 correspondant au 7 janvier 1996 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 1996 au ministre du travail et de la protection sociale;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 1996, un crédit de cinq milliards cinq cent cinquante six millions cinq cent mille dinars (5.556.500.000 DA), applicable au budget de fonctionnement de l'ex-ministère de la formation professionnelle.

Art. 2. — Il est annulé sur 1996, un crédit de deux milliards trois cent treize millions trois cent soixante et un mille dinars (2.313.361.000 DA), applicable au budget de fonctionnement de l'ex-ministère du travail et de la protection sociale.

Art. 3. — Il est ouvert sur 1996, un crédit de sept milliards huit cent soixante neuf millions huit cent soixante et un mille dinars (7.869.861.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle, et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 4. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Safar 1417 correspondant au 22 juin 1996.

Ahmed OUYAHIA.

ETAT ANNEXE

Répartition par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 1996, au ministre du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	37.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	11.954.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	3.470.000
	Total de la 1ère partie.....	52.924.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	50.000
	Total de la 2ème partie.....	50.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	1.900.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	11.300.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	1.140.000
	Total de la 3ème partie.....	14.340.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	10.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	2.700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	3.600.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	1.885.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	252.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	19.747.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration Centrale — Entretien des immeubles.....	4.800.000
	Total de la 5ème partie.....	4.800.000
	6ème Partie <i>Subvention de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'agence nationale de l'emploi (A.N.E.M).....	106.000.000
36-02	Subvention à l'agence nationale pour le développement de l'emploi (A.N.D.E).....	7.600.000
36-03	Subvention à l'agence nationale pour l'organisation de la protection sociale (A.N.P.S).....	—

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-05	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H.P) Khemisti.....	18.500.00
36-06	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance, la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem.....	14.000.000
36-07	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H) Constantine.....	24.000.000
	Total de la 6ème partie.....	170.100.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	1.400.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	2.850.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression....	400.000
	Total de la 7ème partie.....	4.650.000
	Total du titre III.....	266.611.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation.....	1.000.000
	Total de la 3ème partie.....	1.000.000
	6ème Partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-01	Administration centrale — Contribution aux dépenses de fonctionnement des établissements spécialisés.....	1.549.000.000
46-02	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère social.....	20.000.000
46-03	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère syndical.....	24.500.000
46-04	Administration centrale — Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées.....	320.000
46-05	Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs accompagnateurs.....	20.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution à l'EPIH.....	87.000.000
	Total de la 6ème partie.....	1.700.820.000
	Total du titre IV.....	1.701.820.000
	Total de la sous-section I.....	1.968.431.000
	Total de la section I.....	1.968.431.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales.....	6.413.000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses.....	2.383.000
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	211.000
	Total de la 1ère partie.....	9.007.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels.....	380.000
	Total de la 2ème partie.....	380.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial.....	270.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale.....	2.111.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales.....	207.000
	Total de la 3ème partie.....	2.588.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais.....	400.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier.....	250.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures.....	540.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes.....	250.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement.....	14.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile..	195.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	1.659.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles.....	80.000
	Total de la 5ème partie.....	80.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et séminaires.....	130.000
37-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Versement forfaitaire.....	500.000
	Total de la 7ème partie.....	630.000
	Total du titre III.....	14.344.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation.....	3.000.000
	Total de la 3ème partie.....	3.000.000
	6ème Partie <i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-05	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées.....	36.000
	Total de la 6ème partie.....	36.000
	Total du titre IV.....	3.036.000
	Total de la sous-section I,.....	17.380.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales.....	150.200.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses.....	66.714.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	6.656.000
	Total de la 1ère partie.....	223.570.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail.....	20.000
	Total de la 2ème partie.....	20.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
3ème Partie		
<i>Personnel — Charges sociales</i>		
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial.....	11.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale.....	52.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales.....	4.980.000
	Total de la 3ème partie.....	67.980.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais.....	3.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier.....	2.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures.....	4.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes.....	5.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillements.....	620.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile.....	3.400.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers.....	1.300.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnité dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	21.130.000
5ème Partie		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles.....	2.300.000
	Total de la 5ème partie.....	2.300.000
7ème Partie		
<i>Dépenses diverses</i>		
37-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Versement forfaitaire.....	11.707.000
	Total de la 7ème partie.....	11.707.000
	Total du titre III.....	326.707.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
6ème Partie		
<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>		
46-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées.....	843.000
	Total de la 6ème partie.....	843.000
	Total du titre IV.....	843.000
	Total de la sous-section II.....	327.550.000
	Total de la section II.....	344.930.000
SECTION III		
SECRETARIAT D'ETAT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales.....	37.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	15.610.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	1.200.000
	Total de la 1ère partie.....	53.810.000
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	Mémoire
32-02	Administration centrale — Pensions de service pour dommages corporels.....	387.000
	Total de la 2ème partie.....	387.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DINARS
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	2.800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	12.000.000
33-04	Administration centrale — Sécurité sociale des apprentis.....	48.000.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	1.193.000
	Total de la 3ème partie.....	64.093.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	8.080.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.400.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	5.400.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	4.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	90.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	1.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	Mémoire
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	20.480.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	1.800.000
	Total de la 5ème partie.....	1.800.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions à l'institut national de la formation professionnelle (I.N.F.P).....	42.500.000
36-02	Subventions aux instituts de formation professionnelle (I.F.P).....	253.000.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A).....	4.015.000.000
36-04	Subventions aux centres de formation administrative (C.F.A).....	Mémoire
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (I.N.S.F.P).....	632.000.000
	Total de la 6ème partie.....	4.942.500.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire.....	3.000.000
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes.....	1.800.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	2.740.000
	Total de la 7ème partie.....	7.540.000
	Total du titre III.....	5.090.610.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DINARS
TITRE IV		
INTERVENTIONS PUBLIQUES		
3ème Partie		
<i>Action éducative et culturelle</i>		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation.....	580.000
	Total de la 3ème partie.....	580.000
4ème Partie		
<i>Action économique — Encouragements et interventions</i>		
*44-01	Contribution au centre d'études et de recherche sur les professions et les qualifications (C.E.R.P..E.Q).....	4.800.000
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD).....	16.000.000
44-03	Contribution à l'institut national de développement et de promotion de la formation continue (I.N.D.E.F.O.C).....	8.000.000
	Total de la 4ème partie.....	28.800.000
6ème Partie		
<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>		
46-01	Administration centrale — Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées.....	180.000
	Total de la 6ème partie.....	180.000
	Total du titre IV.....	29.560.000
	Total de la sous-section I.....	5.120.170.000
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICE		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activité</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales.....	219.300.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses.....	71.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.....	4.500.000
	Total de la 1ère partie.....	294.800.000
2ème Partie		
<i>Personnel — Pensions et allocations</i>		
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail.....	10.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service pour dommages corporels.	Mémoire
	Total de la 2ème partie.....	10.000

ETAT ANNEXE (Suite)

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DINARS
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial.....	10.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale.....	69.160.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales.....	6.700.000
	Total de la 3ème partie.....	85.860.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais.....	4.700.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier.....	4.100.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures.....	9.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes.....	5.400.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement.....	1.120.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile.....	5.600.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers.....	1.700.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	200.000
	Total de la 4ème partie.....	31.820.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles à usage administratif.....	4.500.000
	Total de la 5ème partie.....	4.500.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire.....	17.340.000
	Total de la 7ème partie.....	17.340.000
	Total du titre III.....	434.330.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	<i>Action sociale — Assistance et solidarité</i>	
46-11	Services déconcentrés de l'Etat — Soutien direct des revenus des catégories sociales défavorisées.....	2.000.000
	Total de la 6ème partie.....	2.000.000
	Total du titre IV.....	2.000.000
	Total de la sous-section II.....	436.330.000
	Total de la section III.....	5.556.500.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle.....	7.869.861.00

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur à la Présidence de la République, exercées par M. M'Hamed Salaouatchi, appelé à exercer une autre fonction.



Décrets présidentiels du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 mettant fin aux fonctions d'ambassadeurs extraordinaire et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, il est mis fin, à compter du 31 mars 1996, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République Islamique du Pakistan à Islamabad, exercées par M. Ahmed Benyamina, appelé à exercer une autre fonction.



Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, il est mis fin, à compter du 31 mars 1996, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République de Namibie à Windhoek, exercées par M. El Haoues Riache, appelé à exercer une autre fonction.



Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, il est mis fin, à compter du 31 mars 1996, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République de Corée à Séoul, exercées par M. Mohamed Ghoualmi, appelé à exercer une autre fonction.



Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, il est mis fin, à compter du 15 avril 1996, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République

algérienne démocratique et populaire auprès de la République fédérale du Nigéria à Lagos, exercées par M. Ismail Allaoua, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, il est mis fin, à compter du 15 septembre 1995, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République Populaire de Chine à Pékin, exercées par M. Khalfa Mammeri.



Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 mettant fin aux fonctions de directeurs de la réglementation et des affaires générales de wilayas.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, il est mis fin aux fonctions de directeurs de la réglementation et des affaires générales aux wilayas suivantes, exercées par MM :

— M'hand Kasmi à la wilaya de Bouira,

— Ahmed Moumène, à la wilaya d'Alger, appelés à exercer d'autres fonctions.



Décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'un chargé d'études et de synthèse à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. M'Hamed Salaouatchi est nommé chargé d'études et de synthèse à la Présidence de la République.



Décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'un directeur à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement).

Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. Abdelkrim Beghoul est nommé directeur à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement).

Décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'un sous-directeur à la Cour des comptes.

Par décret présidentiel du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, Mlle. Horia Benalal est nommée sous-directeur des personnels à la Cour des comptes.



Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination du directeur de l'administration et des finances à l'agence de promotion de soutien et de suivi des investissements "APSI".

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. Sahnoune Chibane est nommé directeur de l'administration et des finances à l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements "APSI".



Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'un directeur à l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements "APSI".

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. Abderrezak Chibani est nommé directeur à l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements "APSI".



Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'un sous-directeur à l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements "APSI".

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. Noureddine Daghour est nommé sous-directeur du personnel et de la formation à l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements "APSI".

Décrets exécutifs du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination de sous-directeurs au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. Mohamed Talbi est nommé sous-directeur des opérations électorales à la direction générale des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. Mostéfa Bacha est nommé sous-directeur des actes locaux au ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement.



Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'un directeur d'études à la direction générale de l'environnement.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. El Hadi Bennadji est nommé directeur d'études à la direction générale de l'environnement.



Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination du directeur des études techniques et de la maintenance à la direction générale des transmissions nationales.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. Djelloul Abderrezague est nommé directeur des études techniques et de la maintenance à la direction générale des transmissions nationales.



Décrets exécutifs du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination de sous-directeurs à la direction générale des transmissions nationales.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. Chérif Kichou est nommé sous-directeur de l'informatique à la direction générale des transmissions nationales.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. Kamel Naït Kaci est nommé sous-directeur du budget et de la comptabilité à la direction générale des transmissions nationales.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. Rachid Galou est nommé sous-directeur des équipements et infrastructures à la direction générale des transmissions nationales.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, Mme. Radia Soukéur épouse Belberkani est nommée sous-directeur de la gestion des réseaux à la direction générale des transmissions nationales.



Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination du secrétaire général de la wilaya d'El Tarf.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. Youcef Daara est nommé secrétaire général de la wilaya d'El-Tarf.



Décrets exécutifs du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination d'inspecteurs généraux de wilayas.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. Noureddine Chaoui est nommé inspecteur général à la wilaya de Bordj Bou-Arréridj.



Décrets exécutifs du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination de chefs de daïras.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, sont nommés chefs de daïras aux wilayas suivantes MM :

- Ahmed Guedjali, à Chlef,
- Kheireddine Hebbaz, à Laghouat,
- Ali Toumi, à Oum El Bouaghi,
- Mohammed Ismail, à Batna,

- Nadjib Sedjal, à Béchar,
- Noureddine Boussam, à Tébessa,
- Belkacem Gastel, à Tiaret,
- Moussa Lachtar, à Djelfa,
- Boudjemaa Messaoudi, à Jijel,
- Ali Bouhrour, à Sétif,
- Abdelaziz Lakehal, à Sidi Bel-Abbès,
- Abdelhak Adami, à Guelma,
- Rabie Ouali, à Mostaganem,
- Nacer-Eddine Boulahbel, à M'Sila,
- Salim Lazib, à Oran,
- Abdelhamid Daas, à El-Oued,
- Nacer-Eddine Sahraoui, à Souk-Ahras,
- Ahcène Chebira, à Souk-Ahras,
- Mustapha Hamed Abdelouahab, à Tipaza,
- Ahmed Boussaïd, à Aïn-Témouchent,
- M'Hamed Aichoune, à Ghardaïa,
- Merzak Abid, à Relizane,
- Rachid Aksoum, à Relizane,
- Mohamed Goumri, à Relizane.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, sont nommés chefs de daïras aux wilayas suivantes MM :

- Mohamed Dellal, à Adrar,
- Ali Saïdi, à Adrar,
- Meziane Aït Ali, à Béjaïa,
- Amor Tourèche, à Biskra,
- Jaafar Bessahra, à Béchar,
- Abdellah Redjimi, à Tébessa,
- Youcef Hadid, à Tizi-Ouzou,
- Mustapha Haddam, à Alger,
- Aliouet Didani, à Alger,
- Kamel Beldjoud, à Djelfa,
- Djillali Touahria, à Saïda,
- El Hocine Mazouz, à Sidi Bel-Abbès,
- Abdelader Benouared, à Médéa,
- Djillali Bouyousfi, à Médéa,
- Amor Krattar, à Mostaganem,

- Djillali Sekina, à Mascara,
- Tayeb Benkrane, à Ouargla,
- Nadji Saouli, à Illizi,
- Brahim Ouchène, à Illizi,
- Sebti Tolba, à Tissemsilt,
- Mahmoud Sifouane, à Mila,
- Mohamed Bouziane Fellah, à Aïn Defla.

Décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996 portant nomination du délégué à la sécurité à la wilaya de Tiaret.

Par décret exécutif du 14 Moharram 1417 correspondant au 1er juin 1996, M. Ahmed Messak est nommé délégué à la sécurité à la wilaya de Tiaret.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE

Arrêté du 15 Moharram 1417 correspondant au 2 juin 1996 portant création d'une commission des œuvres sociales.

Le ministre de la communication et de la culture,

Vu le décret n° 82-179 du 15 mai 1982, modifié et complété, fixant le contenu et le mode de financement des œuvres sociales;

Vu le décret n° 82-303 du 11 septembre 1982 relatif à la gestion des œuvres sociales;

Vu le décret n° 96-01 du 14 Chaâbane 1416 correspondant au 5 janvier 1996 portant nomination des membres du Gouvernement;

Arrête :

Article 1er. — Il est créée auprès de l'administration centrale du ministère de la communication et de la culture, une commission des œuvres sociales.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Moharram 1417 correspondant au 2 juin 1996.

Mihoubi EL-MIHOUB.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Arrêté interministériel du 2 Chaâbane 1416 correspondant au 25 décembre 1995 portant déclaration d'utilité publique de l'opération relative à la modernisation de la ligne ferroviaire reliant la wilaya de Skikda à la wilaya d'Annaba.

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative,

Le ministre des finances et,

Le ministre des transports,

Vu l'ordonnance n° 76-29 du 25 mars 1976 relative à l'acquisition et à la gestion du domaine de chemin de fer;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya;

Vu la loi n° 91-11 du 27 avril 1991 fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu le décret présidentiel n° 95-380 du 4 Rajab 1416 correspondant au 27 novembre 1995 portant reconduction, dans leurs fonctions, des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 90-78 du 27 février 1990 relatif aux études d'impact sur l'environnement;

Vu le décret exécutif n° 91-454 du 23 novembre 1991 fixant les conditions et modalités d'administration et de gestion des biens du domaine privé et du domaine public de l'Etat;

Vu le décret exécutif n° 93-186 du 27 juillet 1993 déterminant les modalités d'application de la loi n° 91-11 du 27 avril 1991 fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment son article 10;

Vu le décret exécutif n° 94-215 du 14 Safar 1415 correspondant au 23 juillet 1994 déterminant les organes et structures de l'administration générale de la wilaya;

Vu l'arrêté du 14 Jourmada El Oula 1414 correspondant au 30 octobre 1993 du wali de la wilaya de Skikda portant ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique;

Vu l'arrêté du 12 Ramadhan 1414 correspondant au 23 février 1994 du wali de la wilaya d'Annaba portant ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique;

Vu l'avis favorable émis par les commissaires enquêteurs de la commission d'enquête préalable de la wilaya de Skikda du 5 décembre 1993;

Vu l'avis favorable émis par les commissaires enquêteurs de la commission d'enquête préalable de la wilaya d'Annaba du 3 octobre 1995;

Arrêtent :

Article 1er. — Conformément aux dispositions du décret exécutif n° 93-186 du 27 juillet 1993 susvisé, l'opération relative à la modernisation de la ligne ferroviaire reliant la commune de Ramdhane Djamel (wilaya de Skikda) aux communes d'Annaba, El Bouni et Berehal (wilaya d'Annaba), est déclarée d'utilité publique.

Art. 2. — L'opération a pour objet la modernisation de la ligne ferroviaire reliant la wilaya de Skikda à la wilaya d'Annaba.

Art. 3. — La superficie des biens devant servir à la réalisation du projet est de :

— 791 hectares, 158 ares et 55 centiares de terres agricoles répartie comme suit :

Wilaya de Skikda : 457 hectares, 377 ares et 25 centiares de terres agricoles

Terrains bâtis (néant)

Wilaya d'Annaba : 333 hectares, 781 ares et 30 centiares de terres agricoles

Terrains bâtis (néant)

Art. 4. — Le montant devant couvrir les opérations d'expropriation est évalué à 50.050.000 DA.

Art. 5. — Le délai imparti pour l'expropriation est fixé à quatre (4) années.

Art. 6. — Le wali de la wilaya de Skikda, le wali de la wilaya d'Annaba et le directeur général de la société nationale des transports ferroviaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 Chaâbane 1416 correspondant au 25 décembre 1995.

Le ministre de l'intérieur,
des collectivités locales,
de l'environnement et de
la réforme administrative

Mostéfa BENMANSOUR

Le ministre des finances

Ahmed BENBITOUR

Le ministre des transports

Mohamed Arezki ISLI